Stage ASH du SNUipp

Le SNUipp a organisé, le jeudi 30 avril, un stage ASH afin d'informer les collègues sur ce qui se cache derrière ces 3 lettres. Nous étions une trentaine réunis au Centre Médico-Sportif à Mont-Lucas.

Dans le cadre de la formation des nouveaux commissaires paritaire, le SNUipp -Guyane avait invité Philippe Dupont, secrétaire national, qui nous a informé sur la politique du gouvernement pour l'ASH, avec le recul des fermetures prévues (puisque tous les RASED devaient disparaître en 3 ans, avec 3 000 fermetures par an), recul lié à la forte mobilisation nationale ; la circulaire en préparation réaffirme le rôle des RASED, mais restons vigilants, aucun acquis n'est définitif !

Un bref historique de la scolarisation des enfants en grande difficulté et/ou en situation de handicap nous a été présenté. Voici quelques dates à retenir :

1909 : création des classes et écoles autonomes dites de perfectionnement,

1970 : mise en place de la politique d'adaptation issue de la réflexion sur la prévention de l'inadaptation scolaire,

1975 : loi d'orientation prenant en compte l'intégration, les soins, l'éducation,

1982 : circulaire qui définit les grandes lignes de la politique de l'intégration

1983 : circulaire précisant les modalités techniques et pratiques de cette politique,

1991 : création des CLIS,

1995 : circulaire créant les UPI ,

2001 : circulaire permettant la création d'un nombre plus conséquent d'UPI dans le second degré,

2005 : loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées.

Nous avons eu aussi des informations sur la question de l'intégration de l'enfant en situation de handicap dans les pays européens. La Suède, l'Italie, l'Espagne proposent une option unique, l'Allemagne propose l'intégration en classe ordinaire et la scolarisation dans des classes spécialisées, l'Angleterre, la Finlande, l'Autriche des options multiples. En règle générale les pays de l'Europe, dont la France, tendent à une intégration unique en classe ordinaire.

L'histoire de l'intégration scolaire se décline en trois étapes essentielles :

1. mise en place d'un dispositif spécialisé,
2. mise en place d'une politique d'adaptation, et seulement après...
3. l'intégration scolaire pourra se faire.

M. Noël, IEN l'ASH, nous a présenté la situation de la Guyane. A savoir, 992 élèves en situation de handicap et dont le dossier a été déposé auprès d'un référent pour des troubles des fonctions cognitives. Ce chiffre est vraiment impressionnant parce que nous ne voyons pas autour de nous ces enfants. De plus en plus de dossiers sont réalisés pour les enfants des fleuves. Les causes sont bien souvent dues à des grossesses peu ou mal suivies, à des situations socio-économiques difficiles, à un milieu environnant manquant de stimulations en relation avec les attentes de l'école. Nous avons également pris conscience du parcours du combattant d'un élève dont on soupçonne un handicap, depuis ses difficultés à l'école jusqu'au retour de son PPS (projet personnalisé de scolarisation), en passant par les rencontres, bilans, équipes éducatives, dossier MDPH, enseignant référent, Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées…Vous trouverez au SNUipp la liste des sigles ASH afin de pouvoir converser et comprendre un enseignant ASH quand vous le rencontrerez, ainsi qu'un tableau présentant les structures existant en Guyane, le type d'enfants pris en charge, les professionnels qui interviennent…

Astrid

Stage A.S.H. du SNUipp : initiative à renouveler !

Ce stage généraliste sur l'A.S.H. été très pertinent pour l'ensemble des participants qui se sont exprimés. Aussi, il me semblerait judicieux que le syndicat envisage de ponctuer l'année scolaire de quelques formations (1 par trimestre) sur des thèmes que les animations pédagogiques de circonscription ne couvrent pas. En effet, ces dernières ne peuvent pas traiter l'ensemble des thèmes que tout enseignant souhaiterait aborder, aussi, il me paraît très intéressant que le syndicat aille « dans le même sens » en proposant légalement sur notre temps de travail, des formations ouvertes à tous les volontaires.

Isabelle Girardot (P.E.)

NBI CLIS : modification de l'arrêté

L'arrêté du 6 décembre 1991, fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'éducation nationale a été modifié par l'arrêté du 24 mars 2009, publié au JO le 2 mai 2009.

Cette modification porte sur la disparition de la notion de diplôme sur laquelle nous avons engagé nos recours.

Le point VII a) de l'annexe de l'arrêté devient ainsi :

VII a) Personnels enseignants du premier degré ***~~titulaires d'un diplôme spécialisé pour l'enseignement des jeunes handicapés~~*** *affectés dans une classe d'intégration scolaire.*

La disparition de la notion de diplôme laisse ainsi subsister la seule condition d'affectation. Les collègues faisant fonction en CLIS doivent donc dorénavant percevoir la **NBI de 27 points**.

La date d'entrée en vigueur de ce nouvel arrêté est fixée **au 1er juin 2009.**

Concernant les recours, nous vous conseillons de les poursuivre pour l'instant, un texte législatif ne pouvant être rétroactif.

La maternelle à la Une ?

L'Etat serait-il schizophrène ?

On se souvient des déclarations de M. Xavier Darcos, Ministre de l'Education Nationale, au sujet de ces enseignants payés à changer les couches et à surveiller les siestes, de son *mea culpa* de janvier où il déclarait « *L'école maternelle est une vraie école, sur le fondement d'une pédagogie et de modalités d'organisation spécifiques prenant en compte les besoins des jeunes enfants* ». On se rappelle également de sa volonté de compléter la formation des futurs enseignants de maternelle et de sa proposition au mois d'avril, d'un cahier des charges déclinant les compétences professionnelles des enseignants chargés de la petite enfance. On se croirait presque entré dans une nouvelle ère, avec la dotation accordée aux académies en Inspecteurs « Maternelle ». C'est le temps du respect et de la considération du travail fourni par les enseignants.

Puis vient le joli mois de Mai et le retour des « *jardins d'éveil* », des propositions de Mme Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la famille. Dès l'automne, 8 000 places sont promises pour les 2-3 ans, dans ces structures implantées dans les écoles ou les locaux municipaux. Le projet s'appuie sur le rapport de Mme Tabarot Michèle, députée des Alpes Maritimes, auteur du « **Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance** » de juillet 2008, petit décryptage :

Accueil insuffisant et payant

Mme Morano déclare : « *le financement est prévu dans la nouvelle convention que nous avons signée avec la Cnaf (Caisse nationale d'allocations familiales). Il sera donc croisé avec la CAF (Caisse d'allocations familiales), les collectivités locales, et les parents en fonction de leurs revenus, comme pour une place de crèche. Les entreprises, dans le cadre de leur politique familiale, pourront aussi financer les places de jardins d'éveil comme elles le font déjà pour des places de berceaux.* »

La scolarisation des 2-3 ans est en chute libre. L'accueil est passé de 35.3% en 2000 à 20.9% en 2008, ce sont 14 000 enfants supplémentaires chaque année qui attendent une place à l'école.

Il s'agit donc de substituer à l'école maternelle, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie plus coûteuse pour les familles et de remettre en cause le principe de gratuité.

> ***Il s'agit donc de substituer à l'école maternelle, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie plus coûteuse pour les familles et de remettre en cause le principe de gratuité.***

Plus de jours, plus d'heures

Un accueil sur 200 à 220 jours par an (contre 140 en école), de 7H30 à 19H avec un taux d'encadrement de 1 adulte pour 12. **Qui sera en charge de la coordination et la gestion de ces « jardins » implantés dans les écoles ? Qui interviendra auprès des enfants ? En qualité de quoi ? Comment cette liaison voulue avec l'école sera articulée ?** Des éléments de réponse sont dans le rapport :

« *En fonction de sa localisation, il pourra être dirigé soit par un directeur d'école - moyennant une indemnité compensatrice, soit par un coordonnateur petite enfance chargé du suivi technique et administratif du jardin d'éveil* » voilà une charge de plus pour nos directeurs d'école !

« *Les professionnels de la petite enfance seront chargés de le faire fonctionner. Le matin, auront lieu les activités d'apprentissage et d'éveil. L'Education nationale sera chargée d'assurer la coordination entre enseignants de maternelle et éducateurs des jardins d'éveil quant aux objectifs et méthodes pédagogiques.* » En d'autres termes, alourdir la charge des enseignants de maternelle en leur imposant un suivi pédagogique de ces structures gérées par des éducateurs ou assimilés.

Coût du projet et disparition des Toutes Petites Sections

Compte tenu du nombre de jours ouvrables et de l'amplitude horaire proposée pendant la journée, Mme Morano préconise un « *prix de revient annuel* » *ne dépassant pas « 7 500 euros la place ». « L'installation des jardins d'éveil dans des structures existantes permettrait à ce titre de diminuer les frais d'investissement. Les maires devront préalablement inventorier les locaux disponibles dans leur commune près d'une école maternelle ou en son sein » dont la charge dépendra de la CAF, des collectivités et des parents.*

Nous y voilà revenus à cette logique financière, l'école maternelle coûte cher et, comme le précise Mme Tabarot : « *L'application des objectifs de régulation budgétaire au Ministère de l'Education nationale pourrait le conduire à poursuivre sur la voie de la diminution, voire de la suppression de l'accueil d'enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle, dans la mesure où cette mission n'est pas au nombre de ses compétences obligatoires. Le développement de tout autre mode d'accueil du jeune enfant, compte tenu des normes d'encadrement sera plus coûteux pour les finances publiques que le maintien de l'accueil à l'école maternelle. Le coût global de l'école maternelle est évalué à 781 M€ en 2006.* »

Et la suite ? La maternelle est-elle en danger ?

Si notre école publique n'est pas immédiatement menacée, il se pourrait bien y avoir une volonté de changement dans l'air. Le rapport Tabarot compare les pratiques de nos voisins européens. Petit relevé : « *En Suède, les écoles maternelles accueillent les enfants âgés de 1 à 5 ans. Elles sont ouvertes toute l'année, généralement de 6h30 à 18h00. Dans chaque section, de 15 à 20 enfants sont encadrés par 3 adultes. En 2007, 80 % des enfants âgés de 1 à 5 ans fréquentaient les écoles maternelles.* » ou encore « *En Allemagne, le Land de Rhénanie-Palatinat développe depuis 2005 l'accès aux jardins d'enfant dès 2 ans dans le cadre du programme « Une chance pour l'ave-*

nir : la formation dès le plus jeune âge. Les jardins d'enfants sont en général payants pour les familles. »

Constats alarmants et orientation gouvernementale

Le rapport Tabarot met aussi en valeur la défaillance du système d'accueil du jeune enfant dans notre société. Ces constats sont alarmants. Elle titre « *l'arrivée des enfants conduit au retrait des femmes du marché du travail. Le taux d'activité des femmes baisse quand le nombre d'enfants augmente. Le taux d'activité des mères de familles nombreuses diminue de moitié par rapport à celui des mères ayant un enfant.* » « *Entre 1990 et 2002, le taux d'activité des femmes a augmenté pour toutes les configurations familiales, à l'exception des familles monoparentales avec un jeune enfant et des femmes ayant deux enfants dont le plus jeune a moins de trois ans, en raison de l'ouverture des droits à l'allocation parentale d'éducation (APE) à partir du deuxième enfant.* »

Il va de soi que lorsqu'on est chargé de famille et seul(e), financer le mode de garde de ses enfants avec un seul salaire s'avère être très difficile. Croyez-vous, Mme Morano, que votre interprétation de ce constat aille dans le sens d'une amélioration de l'accès au travail des femmes ? Et donner à l'Education Nationale l'opportunité de faire des économies en se débarrassant de ces classes coûteuses qui assuraient un vrai lieu d'apprentissage et de socialisation gratuit à ces familles modestes montre très clairement les objectifs de votre gouvernement.

IEN « Maternelle » et orientation de M. Wacheux, Recteur de Guyane

Deux nouveaux postes d'IEN « Maternelle » sont créés dans notre département l'année prochaine, comme partout en Métropole. L'académie de Dijon publie une fiche de poste qui résume bien le profil et les missions attendues (http://ia89.ac-dijon.fr) :

« *L'inspecteur nommé sur la mission préélémentaire* » aura pour objectif « *le renforcement du pilotage et de l'efficacité de l'école maternelle au service des apprentissages des élèves* ». Voudrait-on nous faire croire que notre maternelle est défaillante et qu'elle a besoin d'un soutien pour améliorer ses performances ? Que cachent ces bonnes intentions ? L'hydre est-elle en train de se séparer d'une de ses têtes ?

Localement, au cours du CAEN du 24 avril, notre recteur évoquait deux pistes à étudier pour répondre au déficit d'enseignants du département : transférer la responsabilité de la scolarisation des enfants de maternelle aux collectivités et faire disparaître la notion de niveau soit, en somme, travailler en cycle.

Localement, au cours du CAEN du 24 avril, notre recteur évoquait deux pistes à étudier pour répondre au déficit d'enseignants du département : transférer la responsabilité de la scolarisation des enfants de maternelle aux collectivités et faire disparaître la notion de niveau.

Semaine de la maternelle à la une : projet académique ou de circonscription ?

Mme Robinson, Inspectrice de Kourou, a présenté fin avril un projet dit « académique » (à l'initiative de Mme Stephenson) aux directeurs de sa circonscription. Il s'agirait de proposer des actions ayant pour but de « valoriser la maternelle » en direction des parents, pendant la semaine du 08 au 12 juin. Parmi les différentes idées qui ont vu le jour lors des conseils de maîtres, certaines écoles animeront des débats citoyens ou encore soumettront des questionnaires à leurs parents d'élèves afin de collecter leurs représentations. Qu'en est-il des autres communes du département ? Pourquoi ce projet n'apparaît pas sur le site académique ? Qu'entend-t-on par **valorisation** ? Nous avons demandé audience auprès de cette dernière mais sommes encore aujourd'hui sans réponses.

Amalia et Hélène.

Partir, c'est mourir un peu ?

Si on m'avait dit, il ya deux ou trois ans, que je quitterai mon travail avec joie, je ne l'aurais certainement pas cru. Enseigner m'a toujours convenu et même, je dois dire, passionné. J'ai enseigné à des enfants en difficultés d'abord, puis à des adultes emprisonnés, puis encore à des enfants et adolescents en difficultés et à des enseignants en formation.

Depuis l'arrivée au pouvoir de celui que certains ont choisi en tant que chef de l'état, et plus encore depuis celle, au ministère de l'Education Nationale, d'un certain prof agrégé venu pour désagréger, je vois tous les jours des raisons supplémentaires de partir avec joie. Interdire l'enseignement de la méthode naturelle de lecture, proposer un nouveau programme scolaire qui n'a de nouveau que le nom, et de scolaire que le titre, car il s'agit en réalité, tous ceux qui l'ont lu l'ont compris, d'un discours politique, sans aucune justification pédagogique, moi qui travaille depuis près de quarante et un ans dans ce ministère, c'est la première fois que je vois ça. Ce « nouveau programme » qui n'aurait pas été révolutionnaire en 1910, manque singulièrement de richesse transversale, mais empile les nombreux savoirs à acquérir par cœur, il manque aussi d'ouverture, de ponts entre les domaines à étudier. Pousser le libéralisme jusqu'à écrire un discours politique à la place d'un programme scolaire, c'est assurément pousser le libéralisme trop loin.

Le pompon c'est bien sûr l'attaque en règle contre l'enseignement en maternelle, enseignement qui est jusqu'à aujourd'hui le fleuron de la pédagogie moderne, le Canada et la France étant de loin les plus avancés des pays au point de vue de l'aménagement de cet enseignement. Que ce soit le ministre de l'Education Nationale qui méprise le rôle des enseignants de maternelle, c'est tout simplement surréaliste.

Ce couple infernal me fait quitter ce métier sans aucune espèce de regret, avec l'amère saveur de la déception. J'aurais mille fois préféré partir avec regrets, car j'aurais quitté un monde plein de valeurs, de richesse, alors que ce que je quitte à présent, c'est un monde où je ne reconnais plus aucune des valeurs qui m'ont porté quarante ans !! J'ai une fille enseignante, et je la plains d'avoir déjà envie de quitter ce métier, avec la difficulté qu'il y a à se recycler à notre époque.

Moïse Tobelem

Saint-Georges, l'Oyapock, qu'en dire ?

Eh bien, tout va bien dans le meilleur des mondes, on y cultive tranquillement son abattis, mais il n`y aura pas de "grand mascaret pédagogique" puisqu'il ne faut pas de vagues.

Depuis plus de 13 ans, pas de grands changement si ce n'est ceux logiquement acquis à la faveur du temps qui passe ou de l'évolution toute aussi lente de l'éducation en Guyane. Sous prétexte que nous avons tous les dispositifs nécessaires, il n'est pas permis de crier haut et fort que ce n'est pas suffisant. Et comme les enseignants ne s'insurgent pas, on leur "sucre" un poste au passage.

Certes, le poste que le rectorat enlève à Saint Georges cette année sera redéployé sur Matoury. Mais Matoury, c'est loin et le principe des vases communiquant en pédagogie sera difficile à faire accepter aux professeurs qui verront sans doute l'effectif des classes augmenter sensiblement.

Avec des résultats inquiétants aux évaluations nationales (non adaptées à notre public), il faudrait envisager d'urgence (depuis le temps...) un rattrapage d'envergure pour accompagner les enseignants dans leur tâche.

Or le rectorat "bidouille" avec notre circonscription, tantôt "autonome" avec un inspecteur sur place, tantôt rattachée à une autre circonscription ce qui limite la qualité de l'encadrement pédagogique et didactique.

Et pour seule réponse, on impose des décisions sans concertation, comme dernièrement avec l'exemple du rattachement (après celui des CP) de deux CE1 de l'école élémentaire vers l'école maternelle. Comment optimiser la concertation et le travail d'équipe, les décloisonnements par exemple?

Pour avoir toutes les infos sur la carrière, l'actualité...
consultez le site du SNUipp-Guyane : http://973.snuipp.fr

S'insurgeant après cette annonce brutale lors du conseil des maîtres du 25 avril, les enseignants ont aussitôt rédigé un courrier pour demander des explications à l'IEN de la circonscription. Ils attendent une réponse pour le 17 juin lors du prochain conseil des maîtres.

S'ajoutent à ces problèmes de communication et de concertation, ceux du manque de locaux, du mauvais état de certains existants. Certes la commune fait des efforts, mais il faudra bien créer les classes nécessaires dans un très proche avenir et régler aussi celui de la non scolarisation de certains enfants toujours en marge du système éducatif.

Avec des résultats inquiétants aux évaluations nationales (non adaptées à notre public), il faudrait envisager d'urgence (depuis le temps...) un rattrapage d'envergure pour accompagner les enseignants dans leur tâche.

L'enseignement de l'EPS pose un autre problème de taille : les installations mises à la disposition des écoles par la mairie, restent tout simplement hors normes voire dangereuses. Avec les problèmes de budget de notre commune, autant dire qu'il ne nous reste plus qu'à rêver et faire avec, comme toujours. Encore combien de temps ?

Justement, je rêve...Pourrions-nous un jour être dotés de véritables moyens en informatique (obligatoire avec le B2i) à la hauteur de l'avenir de nos élèves. Pour l'instant, on bricole, on s'arrange et on fait surtout confiance à la bonne volonté de certains. Comme toujours, mais jusqu'à quand ?

Concernant les questions d'accueil de nos collègue et en particulier la question des logements : la situation s'améliore grâce aux nouvelles constructions, mais il faut toujours s'y prendre très tôt ; sinon gare au tarif prohibitif du parc immobilier du privé !!!

Quant au reste de l'Oyapock, de ses autres écoles, par manque de moyens pour assurer quelques transports de personnels (frais de mission, logistique), les actions du RAR ne le sont que trop, justement !

Cela me fait penser à une coquille pleine qui sonne creux, où les moyens existants ne sont pas utilisés de manière optimale. Comme un paradoxe, il me semble que l'Oyapock n'est pas encore oublié mais que nos demandes pour autant ne sont pas entendues, que la base n'est pas écoutée sauf en cas de conflit ! Mais pourquoi en arriver là ? Alors que faire, à vous de voir...

Enseignants, parents de l'Oyapock ne perdez pas espoir, l'avenir de vos enfants, de nos élèves est entre vos mains, ne baissez pas les bras.

Marc Benito
Luc Lafrontière (délégué de secteur)

Concours « Nos livres d'enfants »

Le SNUipp avec la Ligue de l'enseignement, la BNF (Bibliothèque Nationale de France) et l'école des loisirs organise chaque année un concours en direction des classes élémentaires, maternelles et spécialisées. Plus de 200 classes ont participé au concours «Nos livres d'enfants».

La qualité exceptionnelle des réalisations a rendu difficile l'élaboration du palmarès par le jury. C'est une école du Cher qui a remporté le premier prix, consistant en un séjour en classe de découverte dans un centre de la Ligue de l'enseignement.

La Guyane n'est pas en reste, une classe de CE2 de l'école élémentaire d'Iracoubo a gagné le deuxième prix spécial du jury. Toutes nos félicitations aux élèves et à leur maîtresse, Mme Sauvan, qui recevront un lot de 20 albums ou livres de l'*Ecole des loisirs*.